



Héritage de ma grand-mère qui est décédée

Par **tonio35**, le **12/10/2010** à **21:54**

Bonjour,

ma grand-mère vient de nous quitter , et voila les histoire qui commence , ma tante qui ne sait jamais occuper de mes grand-parent vient d'aller voir la banque et le notaire le soir même de l'enterrement de ma mamie , et maintenant elle a réclame chez le notaire tout les relevé de compte de ma grand-mère a mes parent vu que ce sont mes parent qui se sont occuper de mes grand-parents et qui avait la procuration . elle qui ne s'est jamais occuper d'eux maintenant qu'il sont partit veut les meubles et la longère moi je ne veut qu'elle n'est que le stricte minimum vu qu'elle ne s'en est jamais occuper . il y aurait-il une solution a un tel problème pour info des partage de terrain ont déjà été fait auparavant .

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **22:38**

Le partage s'est fait comment ? une donation-partage ?
le grand-père est vivant ?

Par **tonio35**, le **14/10/2010** à **20:55**

bonjour, non mon grand-père n'est plus vivant , les partage ne sont pas encore fait, les donation de champs agricole oui mais pas des bâtiments n'y du mobilier .

Par **mimi493**, le **15/10/2010** à **01:17**

Il faut donc définir l'actif successoral, réintégrer les donations à leur valeur au moment du décès, les avoirs bancaires etc.

S'il n'y a pas de testament, elle aura droit à la même part que votre père ou mère.